



Conseil international du Café
104^e session
2 – 4 mars 2010
Guatemala, Guatemala

Sources et méthodes de financement des produits de base agricoles, en particulier dans le secteur du café

Contexte

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2) de l'Article premier (Objectifs) de l'Accord international de 2001 sur le Café, les Membres se consultent sur les moyens de réaliser un équilibre judicieux entre l'offre et la demande mondiales dans des conditions qui assureront aux consommateurs un approvisionnement suffisant de café à des prix équitables et aux producteurs des débouchés à des prix rémunérateurs qui permettront d'équilibrer de façon durable la production et la consommation.
2. Compte tenu de ces dispositions, l'activité 3 du programme des activités de l'Organisation pour 2009/10 (document ICC-103-11) prévoit d'“identifier des sources et des méthodes de financement des produits de base agricoles, particulièrement dans la filière café, pour accroître la capacité des producteurs à financer leurs activités caféières, y compris gérer leur stocks dans les pays d'origine”.
3. Le rapport ci-après contient des informations sur le financement des produits de base agricoles par les principaux fonds et organismes internationaux de développement.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

SOURCES ET MÉTHODES DE FINANCEMENT DES PRODUITS DE BASE AGRICOLES, EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR DU CAFÉ

Introduction

1. Les informations présentées dans le présent document couvrent les principaux organismes et fonds internationaux de développement qui financent les produits de base agricoles, à savoir:

1. la Banque mondiale
2. la Société financière internationale
3. la Banque interaméricaine de développement
4. la Banque africaine de développement
5. la Banque asiatique de développement
6. L'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
7. le Fonds commun pour les produits de base
8. le Fonds de l'OPEP pour le développement international
9. le Fonds international de développement agricole.

2. Sous réserve de disponibilité, les informations fournies pour chaque institution comprennent : les objectifs du secteur agricole et les domaines d'action.

3. Les textes présentés ci-dessous sont adaptés des documents mis à la disposition du public par les diverses institutions.

1. BANQUE MONDIALE

1.1 Objectifs du secteur agricole

4. L'approche du développement rural adoptée par la Banque est multisectorielle et axée sur l'amélioration du bien-être des populations rurales par le renforcement de leurs biens de production, leurs biens sociaux et environnementaux. La Banque se concentre sur cinq objectifs principaux :

- **Accroître la productivité agricole :**
 - o Adopter des technologies de soutien pour réduire l'écart important entre les rendements obtenus dans les essais à la ferme et les rendements nationaux moyens, et se concentrer sur l'amélioration de la pertinence et l'efficacité des conseils agricoles grâce à la fourniture aux agriculteurs de services améliorés de vulgarisation. Améliorer les taux d'exploitation du bétail et les rendements de l'aquaculture.
- **Relier les agriculteurs et les marchés et renforcer les chaînes de valeur :**
 - o Fournir un appui pour mieux relier les agriculteurs et les marchés, améliorer leur compétitivité, et poursuivre les efforts mondiaux d'amélioration du commerce.

- o Renforcer les institutions du marché (règles qui définissent les risques et les obligations des acheteurs et des vendeurs).
- o Aider les pays en développement à améliorer l'infrastructure et les institutions de sécurité sanitaire des aliments, pour faciliter leur accès aux marchés des pays développés.
- o Renforcer les organisations de producteurs afin d'assurer des économies d'échelle dans les ventes et les achats, et d'attirer le commerce et l'industrie privés.
- o Accroître l'accès au financement grâce à un soutien continu à la prestation de services, à la facilitation du marché et à un environnement porteur, tout en s'appuyant sur la technologie du téléphone portable et autres progrès technologiques pour élargir cet accès.
- o Continuer d'appuyer la restructuration de l'agro-industrie dans les économies en transition et renforcer le soutien continu aux entreprises agro-industrielles en cette période de crise financière, notamment par l'intermédiaire de la SFI.
- **Faciliter l'entrée en agriculture et sa sortie ainsi que le revenu rural non agricole :**
 - o Lorsqu'il y a excédent de main d'œuvre dans l'agriculture, retard dans la création d'emplois urbains et congestion urbaine, la priorité est de promouvoir l'emploi rural non agricole dans les villes d'importance secondaire et de renforcer les liens entre les zones rurales et les zones urbaines. Le bon fonctionnement des marchés fonciers est nécessaire pour faciliter l'entrée en agriculture et sa sortie. Les investissements dans les infrastructures et le savoir-faire sont des priorités.
- **Réduire les risques et la vulnérabilité :**
 - o Soutenir et développer le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire - en se concentrant sur un soutien budgétaire à court terme, la protection sociale et la réaction de l'offre agricole.
 - o Mettre en place et utiliser des produits d'assurance innovants pour aider les clients à transférer les risques climatiques ainsi que l'envolée des prix des céréales.
 - o Surveiller et réagir rapidement aux apparitions de parasites et de maladies du bétail et des cultures.
- **Améliorer les services de l'environnement et la durabilité :**
 - o Mieux gérer les systèmes d'élevage intensif pour réduire la pollution et les risques de maladie.
 - o Mettre à contribution les marchés du carbone et les projets pilotes de séquestration du carbone dans le sol comme mesure d'atténuation du changement climatique.
 - o Réduire l'épuisement des ressources naturelles.

- o Améliorer l'humidité et la conservation des sols et investir dans des cultures et systèmes d'élevage plus résistants à la sécheresse, à la chaleur, au sel et aux inondations pour rendre l'agriculture plus résistante à la variabilité et aux changements climatiques.

1.2 Domaines d'action

5. La Banque mondiale est active dans plusieurs domaines liés à l'agriculture, notamment : l'éducation et la formation agricoles, la vulgarisation agricole, la recherche agricole, le commerce agricole, la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des risques des produits de base, le développement à base communautaire en milieu rural, l'irrigation et le drainage, la politique et l'administration foncière, la gestion des terres, les institutions de gestion des ressources naturelles, les organisations de producteurs, le financement rural, le développement du secteur privé en milieu rural, le transport en milieu rural, l'approvisionnement en eau et l'assainissement des eaux en milieu rural et la gestion des ressources hydriques.

1.2.1 Équipe de gestion du risque agricole (ARMT)

6. Le Groupe de la Banque mondiale aide ses clients à élaborer et à appliquer de manière plus efficace et durable des stratégies de gestion des risques agricoles grâce à des prêts d'investissement et à une assistance technique pour i) les infrastructures physiques (par exemple, l'irrigation et le drainage), ii) le développement et le transfert technologique (par exemple, variétés améliorées de cultures et de races animales), iii) les pratiques de gestion améliorées (par exemple, lutte intégrée contre les ravageurs, contrôle qualité), iv) les instruments financiers (par exemple, assurance, épargne, crédit sur inventaire, obligations catastrophe) et/ou v) les programmes publics (par exemple, filets de sécurité). Ces travaux sont conduits dans l'ensemble du Réseau de développement durable de la Banque mondiale, au sein de plusieurs unités du secteur financier et de la Société financière internationale.

7. Dans le cadre d'un programme soutenu par l'Union européenne et les gouvernements suisse et néerlandais, un accent particulier a été mis sur le soutien des méthodes de gestion des risques axées sur le marché et le soutien d'une utilisation plus large de données agronomiques, météorologiques et sur les prix pour la gestion des risques *ex-ante*. Ce programme comporte une assistance technique à l'identification et la quantification des risques dans l'agriculture et dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, ainsi que des services de consultation et de formation sur les autres approches et instruments de gestion des risques. L'appui de la Banque mondiale en matière de gestion des risques agricoles est normalement fourni en collaboration avec d'autres partenaires de développement, y compris des institutions bilatérales et multilatérales, des organisations techniques régionales, des centres de recherche et de formation, des ONG, et autres.

2. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI)

2.1 Objectifs du secteur agricole

8. L'agroalimentaire est une priorité pour la SFI en raison de son impact potentiel sur le développement en général et de l'importance de son rôle dans la réduction de la pauvreté. A la fin de l'exercice 2009 (clos le 30 juin 2009), le portefeuille d'investissement dans l'agroalimentaire de la SFI, était de 2,4 milliards de dollars EU, représentant plus de 100 projets dans 43 pays.

9. Au cours de l'exercice 2009, le département agroalimentaire mondial de la SFI a engagé 713 millions de dollars EU dans 33 projets dans 20 pays et a mobilisé un montant supplémentaire de 110 millions de dollars EU en syndications. Plus de 50% des projets se situent dans des pays à faible revenu. La SFI coopère aussi avec ses clients au renforcement de leurs chaînes d'approvisionnement en aidant les petits exploitants à accroître leur productivité et à appliquer des normes appropriées en matière environnementale, sociale, et de qualité. La crise des prix alimentaires exerce des pressions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale et menace les progrès dans la réduction de la pauvreté. Pour aider ses clients à préfinancer les stocks, graines, engrais, produits chimiques et carburant des agriculteurs, la SFI a offert des facilités de fonds de roulement. A moyen terme, elle augmentera le financement de l'industrie agroalimentaire et s'attaquera aux graves contraintes de la chaîne de valeur. La SFI a pour objectif de mettre les terres en production durable, d'améliorer la productivité par le transfert de technologies et de pratiques et de faire le meilleur usage possible de l'eau et des autres ressources. Elle poursuivra également ses investissements, avec les secteurs privé et public, dans les infrastructures physiques (ports, entrepôts, entrepôts frigorifiques et télécommunications) qui peuvent faciliter le commerce et la baisse des coûts. Pour toucher les petits agriculteurs et les entreprises rurales, la SFI va intensifier ses travaux avec les sociétés commerciales et les intermédiaires financiers, en aidant à canaliser les financements et les services de consultation.

3. BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

3.1 Objectifs du secteur agricole

10. Reconnaissant le potentiel productif important du secteur agricole en Amérique latine et les besoins à court, moyen et long termes du développement de la population agrorurale, la Banque accorde une attention et un soutien prioritaires aux efforts visant à accélérer le développement dans ce secteur.

11. La politique de la BID est d'encourager un renforcement de l'attention portée au développement de l'agriculture (y compris l'élevage) dans les pays emprunteurs et de fournir un soutien à l'élaboration de politiques agricoles saines et de stratégies nationales efficaces, ainsi qu'une planification sectorielle, une planification nationale et régionale à long terme, un

flux accru de ressources coordonnées axées sur le développement agricole et la génération d'un niveau suffisant d'épargne pour soutenir la formation du capital dans le secteur. La principale préoccupation de la Banque dans le secteur est l'amélioration globale du système alimentaire.

12. Les objectifs généraux de la Banque dans le secteur, par ordre général ou de priorité, sont les suivants :

- Soutenir les efforts des pays membres pour augmenter la productivité agricole, en mettant l'accent sur la production alimentaire, notamment par les agriculteurs à revenu faible ou intermédiaire, et améliorer la distribution et la commercialisation des aliments en vue de renforcer la stabilité des approvisionnements alimentaires et la sécurité alimentaire des pays.
- Soutenir les activités qui améliorent le bien-être socio-économique des populations agrorurales, avec une attention particulière aux approvisionnements en produits alimentaires locaux, à l'adaptation technologique, à la diversification, aux titres fonciers et au régime foncier, à l'emploi productif, à l'augmentation de la participation économique des couches à faible revenu du secteur et à la croissance autosuffisante grâce à l'épargne.
- Appuyer les efforts visant à augmenter la productivité et à élargir la production agricole et alimentaire dans des domaines d'avantage comparatif pour l'exportation, tant au sein de la région que dans le monde, ainsi que la production de matières premières pour l'industrialisation nationale.
- Appuyer la planification et la promotion de l'utilisation rationnelle des terres et de l'eau, encourager les pratiques de préservation qui protègent les ressources naturelles essentielles à un système agricole autosuffisant et encourager une protection appropriée des systèmes écologiques.
- Stimuler et soutenir les initiatives nouvelles visant à développer le rôle futur de l'agriculture dans la production des ressources énergétiques agricoles.

13. Le programme agricole de la Banque est guidé par une évaluation raisonnable des facteurs suivants dans chacun des pays et des sous-régions :

- Les caractéristiques, les contraintes, les perspectives et les exigences du secteur.
- Les plans et politiques des pays pour le secteur.
- Les possibilités pour la Banque de contribuer de façon significative et réaliste au développement du secteur, par le financement et par les compétences de la Banque en tant qu'institution de développement qui facilite l'établissement d'un dialogue constructif avec chacun des pays pour améliorer l'efficacité des ressources allouées au secteur.

14. En tant que cadre de ses activités, la BID accordera la priorité à l'aide aux pays emprunteurs pour faire des études sectorielles et élaborer des stratégies et programmes agricoles complets. D'une manière générale, le développement agricole doit être vu en termes de l'interdépendance des différents sous-secteurs et des interactions des activités associées.

3.2 Domaines d'action

15. La BID se concentre sur sept domaines d'action clés :

- **Commercialisation et agroindustrie :** Les investissements dans les projets concernant la commercialisation et l'agroindustrie sont complémentaires et souvent indispensables aux projets ou programmes axés sur la production. La priorité sera accordée au soutien des activités suivantes :
 - o Projets de développement des marchés qui complètent les programmes d'investissements dans la production agricole et élargissent les marchés des produits agricoles en mettant l'accent sur la modernisation de la commercialisation sur le marché intérieur de la production nationale.
 - o Projets collectifs de commercialisation qui permettent des économies d'échelle dans la commercialisation et la transformation des produits de petites et moyennes exploitations, avec une préférence pour les associations ou les coopératives de producteurs ou de consommateurs établies dans l'intérêt commun des deux groupes, avec un souci particulier pour la commercialisation des produits alimentaires locaux.
 - o Systèmes d'entreposage destinés à préserver la qualité et la stabilité des prix des produits de base jusqu'à ce qu'ils soient mis sur le marché, comme les silos, les entrepôts, les installations de réfrigération, etc.
 - o Transformation des produits agricoles.
 - o Intégration des systèmes de commercialisation, y compris les installations physiques.
 - o Commercialisation des intrants agricoles.
- **Recherche et vulgarisation :** Développement du capital humain par des programmes de recherche, de vulgarisation et d'éducation visant à améliorer les capacités techniques et de gestion des agriculteurs. Les aspects de l'éducation de base dans le secteur rural doivent être pris en compte dans la politique sur le développement rural.
- **Crédit :** Le financement du crédit agricole par la Banque est destiné à promouvoir l'expansion des ressources financières pour le secteur agricole et à renforcer les systèmes de crédit. Ainsi, la Banque encouragera les pays emprunteurs à élaborer des politiques nationales appropriées, des stratégies et des programmes de crédit agricole, afin que les ressources extérieures puissent jouer le rôle de catalyseur pour accroître la

mobilisation des ressources nationales et renforcer les institutions nationales. D'une manière générale, les ressources de la Banque devraient être réservées aux programmes de crédit nouveaux et en développement pour lesquels les conditions de la Banque se justifient.

- o Ces programmes devraient viser à attirer des ressources nationales et extérieures, publiques et privées, et disposer de mécanismes permettant de canaliser l'épargne privée et d'inciter des sources commerciales à financer le secteur agricole. Le financement par la Banque des projets de crédit agricole sera subordonné à une mobilisation accrue des ressources nationales nouvelles pour de tels projets.
- o Les projets de crédit pour les petits exploitants doivent être conçus de façon à favoriser leur intégration dans les programmes de crédit institutionnels. À cette fin, la Banque va appuyer l'organisation et le renforcement d'institutions intermédiaires, tant publiques que privées, et encourager la création de programmes efficaces au sein de l'agence d'exécution de crédit qui permettront aux agriculteurs de recevoir et de gérer des prêts de plus en plus importants avec une assistance technique et une supervision réduite.
- o La Banque mettra un accent particulier sur la canalisation des ressources vers les programmes de crédit qui encouragent la création de différents types d'associations de producteurs, afin : i) d'étendre les bénéfices à un plus grand nombre d'agriculteurs, ii) de réduire les frais généraux des programmes, iii) d'accorder des crédits aux agriculteurs qui, autrement, ne réuniraient pas les conditions nécessaires, iv) de créer un esprit communautaire et une solidarité entre les petits exploitants et v) de faciliter la mise à disposition de services de transformation et de commercialisation pour les exploitants afin d'améliorer leur situation économique.
- **Irrigation et drainage :** Le financement de ce sous-secteur par la Banque donnera la priorité aux projets suivants :
 - o Projets d'irrigation visant à faire une utilisation plus productive de vastes zones de terres arides ou semi-arides ou de terres touchées par de longues périodes de sécheresse.
 - o Réhabilitation et amélioration des systèmes d'irrigation et de drainage détériorés ou insuffisants.
 - o Projets d'irrigation multiple qui nécessitent l'exécution simultanée de travaux à petite et moyenne échelle.
 - o Projets de lutte contre les inondations et de drainage visant à faire une utilisation productive des terres inondées avec un bon potentiel agricole et à assurer une protection contre les inondations dans les zones peuplées et les terres agricoles.
 - o Travaux, activités, études et formation pour promouvoir une meilleure utilisation des sols et des ressources en eau dans les zones d'irrigation avec un accent particulier sur une meilleure gestion de l'eau dans les exploitations.

- **Conservation et protection des bassins versants :** Avec l'augmentation rapide des pressions qui s'exercent sur les terres pour la production d'aliments, d'autres produits agricoles et d'énergie, une attention particulière doit être accordée à la préservation des sols, à la protection des bassins versants et à la gestion avisée des systèmes écologiques. La Banque financera des prêts et une coopération technique dans ce domaine et encouragera la prise en compte de ces aspects dans la préparation et l'exécution des projets et des programmes agricoles.
- **Ressources agro-énergétiques :** La Banque sera attentive à identifier, examiner et promouvoir les activités ayant trait à la production de ressources agro-énergétiques, comme les plantes et les arbres destinés à la production de carburant, à l'utilisation des déchets agricoles, à la production rationnelle et à la collecte de bois de chauffage, etc.
- **Organisations d'exploitants et formation :** Encourager la formation et appuyer l'amélioration des coopératives d'agriculteurs, des coopératives de crédit et autres groupements participatifs qui servent à promouvoir et à générer l'épargne, stimuler la participation des bénéficiaires à la planification et à l'exécution des projets, assurer une répartition plus équitable des avantages, et faciliter la canalisation du crédit, la vulgarisation et l'information sur la commercialisation, et la formation des agriculteurs.

Critères de base

16. Outre les critères habituels des prêts de la Banque, les critères suivants seront pris en considération :

- Les projets de développement agricole devraient être examinés dans le contexte des politiques nationales pertinentes afin de déterminer si ces politiques permettent une mise en œuvre complète des projets et la réalisation de leurs objectifs.
- Les projets agricoles financés par la Banque devraient faire partie de programmes agricoles intégrés ou y être associés, ou les éléments liés au développement essentiels à la réussite du projet devraient recevoir l'attention nécessaire et faire des progrès suffisants.
- Les projets agricoles auxquels la Banque participe devraient avoir des objectifs précis de développement avec des buts tels que l'élévation du niveau de revenu familial des bénéficiaires et l'augmentation de la capitalisation des unités de production.
- Chaque projet devrait contribuer à maintenir ou à améliorer la base de ressources agricoles et éviter la détérioration des facteurs environnementaux dont dépend la survie de l'agriculture.
- En ce qui concerne l'utilisation de la technologie pour accroître les revenus, les ressources de la Banque devraient être canalisés principalement vers des projets qui sont susceptibles d'augmenter les possibilités d'emploi rural productif et d'accroître la productivité grâce à l'utilisation d'une technologie qui ne déplace pas inutilement la main d'œuvre et emploie beaucoup de matériaux disponibles localement.

- Comme dans les autres secteurs, les projets de développement agricole doivent inclure des méthodes et indicateurs de mesure des progrès. Outre les aspects institutionnels et opérationnels, les évaluations devraient, au minimum, mesurer les progrès spécifiques, au niveau du bénéficiaire, en matière de : a) revenus de la famille, b) capitalisation des entreprises, c) augmentation des niveaux d'emploi et d) amélioration des niveaux de production et de productivité.

4. BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAfD)

4.1 Objectifs du secteur agricole

17. L'objectif général du groupe de la BAfD en matière d'agriculture et de développement rural est de devenir la principale institution de financement du développement en Afrique, vouée à aider les pays africains membres de la région dans leurs efforts de réduction de la pauvreté. Cette vision se concentre sur l'objectif central de réduction de la pauvreté et, par conséquent, sur l'agriculture et le développement rural en tant qu'élément principal, eu égard au rôle dominant que l'agriculture joue dans la plupart des pays membres de la région, en tant qu'employeur clé de la population et principal contributeur au produit intérieur brut, à la transformation rurale et à la croissance économique.

18. Plus précisément, l'objectif de la Banque pour le secteur agricole et le développement rural est de jouer un rôle de catalyseur de premier plan au cours de la prochaine décennie, en soutenant le développement technologique et les changements institutionnels et politiques qui produiraient une transformation durable des économies rurales des pays membres de la région en permettant aux populations rurales d'améliorer leur productivité et leurs revenus réels de manière équitable et écologiquement durable. Le cœur de cet objectif est axé sur le client ("développement axé sur les personnes").

19. L'agriculture africaine doit passer d'une activité très diversifiée de subsistance à une agriculture axée sur le commerce avec un meilleur accès aux marchés et à l'agroindustrie. Cette transformation implique un recours accru aux marchés des produits et des moyens de production et une plus grande intégration de l'agriculture avec d'autres secteurs de l'économie nationale et internationale. Elle implique également une utilisation plus efficace et plus équilibrée du savoir traditionnel et des connaissances scientifiques "modernes".

4.2 Domaines d'action

20. La Banque reconnaît que les défis du secteur sont énormes et nombreux. Les activités menées sont dans le droit fil des avantages comparatifs de la BAfD et de la répartition du travail envisagée entre les partenaires de développement.

21. À ce titre, à moyen terme, la Banque se concentre sur :

- La promotion d'infrastructures rurales liées à l'agriculture en soutenant un large éventail d'interventions en matière d'infrastructures rurales qui encouragent et facilitent la croissance économique avec un accent particulier sur la création et le soutien d'un environnement favorable pour que les petits et moyens agriculteurs produisent des cultures vivrières et commerciales d'une manière durable. Une attention particulière est accordée à la construction des routes rurales, à l'approvisionnement en eau en milieu rural, aux infrastructures de commercialisation, aux grands projets d'irrigation, à la collecte de l'eau et aux systèmes de transport et installations de traitement.
- Développement de l'agro-industrie
 - o Les interventions dans le développement des agroindustries administrées en collaboration avec le secteur privé devraient viser à créer les conditions adéquates et à renforcer l'apparition d'agro-industries de transformation locales, capables de créer des emplois et d'accroître les revenus dans l'Afrique rurale. En outre, les agro-industries peuvent favoriser l'industrialisation et l'emploi urbain, combler le “déficit de productivité” du développement, réduire le coût des aliments et les incertitudes d'approvisionnement et améliorer le régime alimentaire.
 - o Par conséquent, le département agriculture et agro-industrie de la Banque a inclus le développement agroindustriel dans ses priorités opérationnelles et a commencé à intégrer une approche axée sur le marché et la chaîne de valeur dans ses nouvelles opérations. L'objectif est d'assurer de meilleurs revenus et moyens de subsistance aux bénéficiaires, qui sont en grande partie des communautés agricoles rurales. À cet effet, l'agroalimentaire, la réduction des pertes post-récolte et le développement des marchés figurent en bonne place parmi les initiatives de développement agricole.
- Adaptation au changement climatique
 - o Accélérer la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité énergétique en élargissant l'accès des ménages et des petits opérateurs économiques à un approvisionnement en énergie fiable et abordable.
 - o Faciliter le maintien de taux élevés de croissance économique, en fournissant aux opérateurs des secteurs productifs de l'électricité et de l'énergie à des prix réalistes.
 - o Contribuer à la sécurité énergétique dans le monde entier, en soutenant de larges exportations de ressources énergétiques dans le reste du monde, tout en augmentant l'autonomie collective des pays africains et en renforçant la coopération régionale dans les services et produits énergétiques.
 - o Promouvoir un développement propre et contribuer aux efforts de réduction des émissions planétaires, en augmentant de façon constante l'efficacité

énergétique du côté de l'offre et en encourageant une culture d'économie d'énergie du côté de la demande, en augmentant la contribution des sources d'énergie renouvelables et en accordant une attention soutenue aux externalités environnementales et sociales de la production d'énergie.

- Gestion des ressources naturelles
 - o L'accent est mis sur l'amélioration de la conservation, de l'utilisation, de la gouvernance et des régimes de gestion des terres, de l'eau, des poissons et des ressources forestières ainsi que sur la préservation de la biodiversité. Une attention particulière est accordée aux opérations de production de biens publics régionaux.

5. BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

22. La mondialisation modifie le visage du secteur de l'agriculture. La priorité glisse du rôle traditionnel de l'agriculture en matière de sécurité alimentaire pour passer aux produits de valeur et aux cultures non traditionnelles d'exportation, ainsi qu'à l'utilisation des cultures et des sous-produits comme autres sources d'énergie. En parallèle, des menaces croissantes pèsent sur l'agriculture, dues à la surexploitation et à l'épuisement des ressources naturelles, à la déforestation, à l'érosion des sols et à la pollution. Les autres problèmes sont la propagation transfrontière des maladies animales, les entraves à l'accès aux marchés internationaux et l'impact des changements climatiques.

5.1 Objectifs du secteur agricole

- Accélérer et renforcer la coopération sous-régionale dans l'agriculture
- Contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans la sous-région
- Faciliter le commerce et les investissements transfrontaliers en agriculture
- Faciliter le transfert et l'adoption de technologies agricoles améliorées
- Assurer la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles partagées
- Assurer la surveillance et la lutte contre les maladies animales transfrontières pour en atténuer les impacts sociaux et économiques
- Développer les ressources humaines et les compétences pour traiter les questions transfrontières

5.2 Domaines d'action

23. Principaux domaines d'action :

- faciliter les échanges et les investissements agricoles transfrontaliers
- promouvoir les partenariats public-privé pour le partage de l'information agricole
- renforcer les capacités en science et technologie agricoles

- mettre en place des mécanismes d'intervention d'urgence en cas de crise des ressources agricoles et naturelles
- renforcer les liens institutionnels et les mécanismes de coopération

6. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

6.1 Objectifs du secteur agricole

24. Le département de l'agriculture de la FAO aide les pays à réaliser des gains durables dans le secteur agricole pour nourrir une population mondiale croissante, tout en respectant l'environnement naturel, en protégeant la santé publique et en favorisant l'équité sociale. Le département aide les agriculteurs à diversifier leur production alimentaire, à rendre moins pénible les travaux agricoles, à commercialiser leurs produits et à préserver les ressources naturelles.

25. Des activités en amont servent à l'élaboration de stratégies nationales d'investissement dans l'agriculture et le développement rural. Elles participent à la définition des critères et de la logique utilisés pour fixer les paramètres généraux et les priorités de l'investissement dans l'agriculture et le développement rural. Elles favorisent une augmentation des investissements dans l'agriculture et le développement rural en identifiant les domaines où les investissements peuvent apporter les plus grands avantages.

26. Les activités en aval se rapportent à un programme d'investissement ou un projet spécifique. L'objectif du centre d'investissement est de concevoir des programmes et projets qui sont : en accord avec les priorités nationales d'investissement dans l'agriculture et le développement rural, techniquement solide et la meilleure des solutions possibles, attractifs pour les bénéficiaires ciblés, réalisables du point de vue opérationnel et gestionnaire, économiquement et financièrement viable, durable et écologiquement rationnel.

6.2 Domaines d'action

27. La FAO se concentre sur les domaines d'action suivants :

- **Analyses sectorielles :** Différents types d'études portant sur un domaine particulier de l'agriculture - par exemple les systèmes agricoles, les services d'appui, l'utilisation d'une ressource naturelle, les moyens de subsistance en milieu rural, etc. - pour comprendre les contraintes et les opportunités du secteur et comment il peut être renforcé par des changements dans les politiques et les investissements publics.
- **Examen des dépenses publiques :** Évaluer le volume et l'efficacité des dépenses publiques d'un pays en matière d'agriculture et de développement rural.

- **Analyse des politiques d'investissement :** Étudier la façon dont les politiques peuvent encourager davantage les investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural, en particulier pour les petits agriculteurs.
- **Contribuer à la Stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP) :** Indiquer les moyens d'incorporer l'agriculture et le développement rural dans les plans nationaux de réduction de la pauvreté.
- **Analyses de marché :** Études qui examinent les contributions et les contraintes de tous les acteurs d'une filière pour optimiser la performance de toute la chaîne.
- **Planification et gestion de la politique environnementale :** Analyser la relation symbiotique entre l'agriculture et l'environnement et comment la gestion durable des deux sert les intérêts nationaux.
- **Conception et préparation de programmes et projets :** Tous les travaux liés à la traduction d'un concept général en un programme d'investissement ou un projet spécifique dont le financement peut être approuvé par un partenaire de financement.
- **Soutien à la mise en œuvre :** Missions à différents moments du programme ou du projet pour évaluer les progrès et apporter un appui technique pour améliorer la qualité et l'efficacité du programme ou projet.
- **Plans d'action environnementale :** Assurer que les préoccupations environnementales influent sur la conception de chaque projet ou programme d'investissement.
- **Évaluation socio-économique :** Comprendre le lien entre un programme ou un projet et ses bénéficiaires ciblés afin d'en maximiser les effets positifs et d'en minimiser les risques.
- **Fin du programme ou évaluation du projet :** Rapport complet sur tous les aspects du programme ou du projet et sur son impact.

6.3 Projet

Titre du projet :	Projet de commercialisation de produits agricoles
Lieu :	Ouganda
Coût total du projet :	12,9 millions de dollars EU
Durée du projet :	5 ans
Objectifs du projet :	Mettre en place un système qui peut efficacement et durablement corriger les contraintes existantes de manière à créer un environnement propice à la commercialisation des produits agricoles et des sous-produits aux niveaux local, régional et international, en appuyant le renforcement du système de bourses des marchandises et de récépissé d'entrepôt.

7. FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE (FCPB)

7.1 Objectifs du secteur agricole

28. La mission du Fonds commun pour les produits de base consiste à s'attaquer aux causes profondes du sous-développement des pays tributaires des produits de base y compris les problèmes de capacité d'approvisionnement, les difficultés de participation effective aux chaînes de valeur, le manque de diversification de leur production et de leur base d'exportation, et de mettre en œuvre une transformation structurelle pour permettre à ces pays et à leurs populations de tirer le meilleur parti des possibilités que leur offre le nouvel environnement positif économique international.

29. Le FCPB cherche à financer des projets de mise en valeur des produits de base dans les domaines prioritaires convenus, à savoir : améliorer la compétitivité des producteurs de produits de base, appuyer le fonctionnement durable des chaînes de valeur des produits de base, réduire la vulnérabilité des producteurs exportant des produits de base et accroître leur part dans la valeur du produit final.

7.2 Domaines d'action

30. Conformément à l'approche axée sur le marché, le FCPB se concentre sur des projets de mise en valeur des produits de base financés par ses propres ressources. Grâce à une collaboration et une coopération avec un grand nombre d'autres institutions de développement, avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile, le FCPB s'efforce d'avoir une efficacité et un impact sur la mise en valeur des produits de base. Plus spécifiquement, le Fonds commun appuie les projets qui visent à :

- Introduire des plans de gestion des risques de prix et d'approvisionnement
- Améliorer les structures des marchés des produits de base
- Améliorer la chaîne de commercialisation
- Améliorer l'accès aux marchés
- Développer le traitement et faire progresser les producteurs dans la chaîne de valeur ajoutée (y compris la valorisation et la diversification des produits de base)
- Améliorer la compétitivité des produits de base
- Diffuser des techniques améliorées auprès du plus grand nombre possible de bénéficiaires
- Élargir la gamme des produits de base exportables et leurs filières respectives

7.3 Projets

Titre du projet:	Mise en valeur du marché du café et promotion commerciale en Afrique orientale et australe
Lieu :	Ouganda, Tanzanie et Zimbabwe
Coût total du projet :	9 millions de dollars EU
Objectifs du projet :	<p>Le projet développe et teste un système de commercialisation du café répondant aux besoins du producteur et du négoce, renforce les institutions publiques et privées qui les mettent en application et étudie, sur la base d'un projet pilote, un système de financement du commerce fondé sur les récépissés d'entrepôt comme garantie avec la participation élargie des banques, institutions financières, transformateurs et négociants de café locaux. Les bénéfices escomptés sont notamment la disponibilité des informations sur le marché, un meilleur accès au financement et une plus grande transparence du cycle du commerce du café. Les participants devraient améliorer leur capacité à suivre la qualité et à certifier, à recueillir, analyser et diffuser des données sur la production, les prix à l'exportation et les stocks de café, et à être mieux en mesure de fournir des avis sur les politiques et les mesures réglementaires qui augmentent les bénéfices pour les opérateurs de l'industrie. Les institutions de financement reçoivent une formation pour améliorer leur capacité de financement du commerce du café.</p>
Titre du projet :	Amélioration de la commercialisation et du commerce du cacao dans les pays producteurs de cacao en libéralisation
Lieu :	Cameroun, Côte d'Ivoire et Nigeria
Coût total du projet :	17 009 171 dollars EU
Objectifs du projet :	<p>Les objectifs centraux du projet sont d'améliorer la qualité du cacao et l'efficacité et la transparence de la commercialisation et du commerce du cacao dans le cadre d'un marché libéralisé. Mis en œuvre au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Nigeria, le projet vise essentiellement à mettre au point et à tester un système de commercialisation du cacao qui répond aux besoins du secteur privé et qui s'appuie sur un meilleur accès au crédit au moyen des récépissés d'entrepôt comme garantie (projet pilote). Une plus grande participation des banques, institutions financières, commerçants et petits producteurs de cacao locaux est envisagée de manière à optimiser les avantages potentiels de la libéralisation et des réformes pour les parties prenantes.</p>

Titre du projet :	Projet pilote de gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe
Lieu :	Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie et Zimbabwe
Coût total du projet :	2 529 142 dollars EU
Objectifs du projet :	L'objectif central du projet est de fournir un système approprié et durable de gestion des risques de prix pour réduire l'exposition des producteurs de café aux fluctuations des prix du marché mondial et garantir des revenus stables dans la caféiculture. Ce projet permet aux agriculteurs d'avoir accès à des instruments appropriés de gestion des risques de prix spécifiquement conçus pour la taille et les circonstances de leurs exploitations. Le projet comprend quatre éléments principaux : a) Enquête sur la chaîne de commercialisation actuelle dans chaque pays pour identifier les utilisateurs potentiels ; b) Sélection des fournisseurs et des instruments appropriés de gestion des risques ; c) Développement d'un programme de formation sur l'application des stratégies et des instruments de gestion des risques au moyen de séminaires et d'ateliers de sensibilisation ; d) Mise au point et test d'un système d'assurance-prix faisant appel à des instruments de gestion des risques de prix.
Titre du projet :	Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture
Lieu :	Burundi et Côte d'Ivoire
Coût total du projet :	3 006 570 dollars EU
Objectifs du projet :	Le projet se propose de démontrer, sur la base d'un projet pilote, comment la diversification des cultures, si elle est appliquée avec des moyens appropriés et avec prudence, procure des bénéfices aux petits producteurs et aux institutions financières qui assurent leur financement. Le projet cherche à mettre en place un système de crédit qui permet aux exploitants ciblés de diversifier leurs sources de revenus grâce à des cultures ou activités supplémentaires et de réduire leur dépendance à l'égard du café. Il renforcera également la vocation des institutions de microfinancement existantes à s'engager dans le financement de la diversification des cultures, actuellement quasi-inexistant. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : fournir des facilités de crédit aux petits producteurs de café et encourager les cultures de diversification dans les zones de caféiculture.

8. FONDS DE L'OPEP POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (OFID)

8.1 Objectifs du secteur agricole

31. Le Fonds de l'OPEP pour le développement international poursuit une mission de collaboration avec d'autres pays moins privilégiés en développement dans un esprit de coopération et de solidarité Sud-Sud, dans le but d'encourager la croissance économique et de réduire la pauvreté. Conformément à son mandat, l'OFID concentre ses ressources sur des projets visant à aider les pays les plus pauvres et les membres les plus vulnérables de leurs sociétés.

8.2 Domaines d'action

32. L'OFID se concentre sur les domaines d'action suivants :

- **Opérations du secteur public :** Il s'agit du guichet traditionnel de financement de l'OFID qui comprend des prêts pour le financement de projets et de programmes et pour l'aide financière à la balance des paiements. Les prêts sont versés directement aux gouvernements des pays concernés pour appuyer des opérations de développement dans un grand nombre de secteurs sociaux et économiques. Les activités types financées par ce guichet comprennent notamment le développement agricole, la fourniture d'infrastructures de base comme les routes, l'approvisionnement en énergie, les services d'eau potable et d'assainissement et la construction d'écoles et d'hôpitaux.
- **Opérations du secteur privé :** Le mécanisme Secteur privé de l'OFID a été créé en 1998 en réponse à une demande croissante des pays partenaires concernant les investissements dans le privé, secteur largement reconnu comme le moteur de la croissance économique. Une vaste gamme d'instruments de financement est disponible, y compris des prêts, lignes de crédit, fonds propres, quasi-fonds propres et crédit-bail. Le financement peut être accordé directement à des entités privées ou passer par des intermédiaires, comme les institutions financières locales. Ce mécanisme appuie des projets dans plusieurs secteurs (industrie, télécommunications, production, santé, développement urbain et services financiers).
- **Mécanisme de financement du commerce (TFF) :** La nécessité de créer le TFF est apparue au travers de discussions avec des représentants des pays partenaires qui ont indiqué que le manque de disponibilité du financement du commerce, et son coût élevé, constituait un fardeau. Pour l'OFID, la conduite d'opérations de financement du commerce est considérée comme une progression naturelle, qui vient compléter sa gamme de produits de développement, y compris le financement de projets à long et à moyen terme dans les secteurs public et privé.

- **Opérations de dons :** Le programme de dons de l'OFID fournit le financement nécessaire d'activités de développement qui ne relèvent pas du champ de ses opérations de prêt. Il s'agit essentiellement de petits projets sociaux, de recherche et d'études et de causes humanitaires. En plus de son programme régulier, le guichet Dons comprend trois comptes spéciaux : aide alimentaire à l'Afrique, activités d'atténuation du VIH/SIDA et secours et efforts de reconstruction en Palestine.
- **Appui à d'autres organisations :** Outre ses propres opérations, l'OFID assiste indirectement les activités d'autres institutions de développement en contribuant à leurs ressources. Ces autres organisations sont : le Fonds international de développement agricole, le Fonds commun pour les produits de base et le Fonds d'affectation spéciale du Fonds monétaire international.

9. FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

9.1 Objectifs du secteur agricole

33. Le but du FIDA est de permettre aux pauvres, hommes et femmes, des régions rurales des pays en développement de percevoir des revenus plus élevés et de bénéficier d'une meilleure sécurité alimentaire. Le FIDA a pour objectif d'assurer que les pauvres des zones rurales ont un meilleur accès aux ressources naturelles, ainsi que les compétences et l'organisation dont ils ont besoin pour en tirer parti : accès assuré à la terre et à l'eau, meilleure gestion des ressources naturelles et pratiques de conservation, amélioration des technologies agricoles et services de production efficaces, gamme étendue de services financiers, marchés transparents et compétitifs pour les intrants et les produits agricoles, possibilités d'emplois ruraux non agricoles et développement des entreprises, processus politiques et programmatiques locaux et nationaux.

34. Toutes les décisions du FIDA sur les stratégies de réduction de la pauvreté, le dialogue politique et les partenaires au développement sont prises en fonction de ces principes et objectifs. Comme indiqué dans le cadre stratégique, le FIDA est résolu à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif de réduction de moitié du nombre de personnes qui ont faim et sont dans une pauvreté extrême d'ici 2015.

9.2 Domaines d'action

35. Le FIDA adopte une approche programmatique souple et un cadre de prêt à long terme afin de renforcer sa capacité à aider les gouvernements à développer des politiques en faveur des pauvres et du développement institutionnel et à faire face à la diversité des problèmes auxquels sont confrontés les pauvres des zones rurales dans différents contextes régionaux et locaux. Ces processus s'inscrivent dans un calendrier de longue durée pour porter les modifications jusqu'à leur conclusion.

36. L'objectif et la raison d'être du FIDA sont de financer des projets de développement rural visant spécifiquement à aider les plus pauvres des pauvres - les petits agriculteurs, les pêcheurs artisanaux, les femmes pauvres des zones rurales, les travailleurs sans terre, les artisans ruraux, les bergers nomades et les populations autochtones - pour accroître leur production alimentaire, augmenter leurs revenus, améliorer leur santé, leur nutrition, leur niveau d'éducation et leur bien-être sur une base durable. Neuf grands domaines sont pris en charge : le développement agricole, les services financiers, les infrastructures rurales, l'élevage, la pêche, le renforcement des capacités et des institutions, l'entreposage/la transformation/la commercialisation des produits alimentaires, la recherche/ la vulgarisation/la formation et le développement des petites et moyennes entreprises.

Prêts

37. Le FIDA accorde des prêts à ses États membres en développement à des conditions préférentielles, intermédiaires et ordinaires pour des projets et programmes approuvés. Les conditions des prêts varient en fonction du RNB par habitant de l'emprunteur.

Dons

38. Le FIDA accorde des dons à des institutions et organisations pour soutenir des activités visant à renforcer les capacités techniques et institutionnelles liées au développement agricole et rural. Les dons sont limités à 10% du programme combiné de prêt et de don.

Financement rural

39. Dans l'édification de systèmes financiers complets, le FIDA applique six principes directeurs à ses interventions en matière de financement rural : i) appuyer l'accès à une gamme de services financiers, ii) promouvoir un large éventail d'institutions financières, de modèles et de canaux de diffusion, iii) soutenir les approches novatrices axées sur la demande, iv) encourager - en collaboration avec des partenaires du secteur privé - les approches axées sur le marché qui renforcent les marchés financiers ruraux, évitent les distorsions dans le secteur financier et ont un effet multiplicateur des ressources du FIDA, v) élaborer et soutenir les stratégies à long terme axées sur la durabilité et la sensibilisation à la pauvreté et vi) participer à des dialogues sur les politiques qui favorisent un environnement propice au financement rural.

9.3 Projets

Titre du projet :	Responsabiliser les agriculteurs en Tanzanie par le système des récépissés d'entrepôt
Lieu :	Tanzanie
Objectifs du projet :	i) élaborer des politiques de commercialisation agricole, ii) responsabiliser les petits producteurs en renforçant leur capacité d'entreprise et d'organisation et améliorer leurs liens avec les marchés, iii) prévoir des services financiers de commercialisation de façon que les petits exploitants puissent obtenir des prêts pour couvrir la période entre la récolte et la vente, iv) développer les infrastructures rurales de commercialisation, y compris les installations de stockage, les marchés et les routes.

SITES WEB

Les textes mentionnés dans ce document ont été extraits et adaptés à partir des sites suivants :

Banque mondiale : <http://www.worldbank.org>

Société financière internationale : www.ifc.org/

Banque interaméricaine de développement : <http://www.iadb.org/>

Banque africaine de développement : <http://www.afdb.org/>

Banque asiatique de développement : www.adb.org/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : www.fao.org/

Fonds commun pour les produits de base : www.common-fund.org

Fonds de l'OPEP pour le développement international : <http://www.ofid.org/>

Fonds international de développement agricole : www.ifad.org